

PRÉAVIS N°: 64/24

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 886'000.- pour la déviation de la conduite d'eau attenante au pont des Sorbiers, le remplacement de la conduite d'eau et une réfection partielle du chemin du Devin

CONSEIL COMMUNAL Du 8 octobre 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission nommée pour ce préavis s'est réunie le lundi 9 septembre à la salle de Mazan à 20h. Elle était composée des conseillères et conseillers suivant :
Madame laetitia Seitenfus, Madame Maja Jutzi, Monsieur Jeremy Contomanolis, Monsieur Etienne Habegger et Monsieur Willy Blaser rapporteur.

Nous remercions Monsieur le Municipal Serge Demierre en charge de ce dossier pour nous avoir donné un maximum d'explications sur ce gros préavis au niveau financier et qui est le premier d'une série de préavis en vue de la modification de la jonction sud de Moudon.

En effet et selon la présentation faite par les autorités cantonales le 5 septembre à la salle de la douane le projet de la modification de la jonction sud de Moudon est sur les rails et s'effectuera dès 2025 et jusqu'à l'année 2029 pour les finitions selon le planning qui a été présenté.

Ce préavis n'entre pas dans le cadre de la réalisation de la jonction sud mais concerne des travaux préparatoires et certains obligatoire comme la déviation du réseau d'eau potable dont une canalisation est accrochée au pont des sorbiers qui sera entièrement démonté lors des travaux.

La solution retenue est de passer en dessous de la RC 601 et de la voie de chemin de fer CFF car ces derniers et la DGMR ne veulent pas que l'on touche à leurs infrastructures, c'est pourquoi les travaux s'effectueront par dessous en pousse tube, ce qui est relativement coûteux vu la grande profondeur des canalisations sur le chemin du Devin.

Cette canalisation est indispensable en raison du bouclage du réseau d'eau potable. La commission a demandé si un bouclage ne pouvait être fait plus en aval du pont. La réponse fut négative en raison de la pression à garantir sur le réseau d'eau potable.

La Municipalité va profiter de ces travaux indispensables pour également changer les canalisations d'eau à l'avenue Eugène-Burnand et sur le chemin du Devin comme

indiqué sur le préavis car ces dernières montrent de sérieux signes de fatigue et ont fait dernièrement l'objet de plusieurs réparations.

Après consultation du tableau des investissements fourni par la Municipalité, il est à constater que près de la moitié du montant du préavis est consacré à la rénovation du réseau d'eau sur le chemin du Devin ainsi qu'à l'assainissement de la route et son revêtement final. Le solde étant reparti environ pour moitié pour le tronçon Eugène-Burnand, le passage en pousse-tube sous la RC 601 et la voie de chemin de fer.

En ce qui concerne les mesures CFF, le montant de 50.000.- vient uniquement d'une évaluation du bureau d'ingénieurs sur la base d'une règle de trois par rapport à ce qui a été demandé pour le projet principal jonction sud. Mais nous n'avons pas eu de réponse quant aux prestations CFF dans ces travaux puisqu'ils ne sont pas directement concernés par ces travaux.

La commission trouve le montant des divers est imprévu un peu élevé et demande également que les légendes des plans sur le préavis soit à l'avenir un peu plus élaborées et plus claires.

Concernant d'éventuelles subventions ECA et de participation d'autres entreprises par exemple Swisscom pour l'utilisation de cette infrastructure pour le passage de leurs câbles nous n'avons pas d'information à ce jour mais les demandes vont être faites.

Ces travaux devront être effectués au printemps 2025 afin que le début du chantier pour la jonction sud puisse démarrer fin 2025 et s'étendre jusqu'à 2029 pour le revêtement final y compris sur le chemin du Devin.

Donc si le planning est tenu, ce que nous espérons, le bouclage final de ce préavis n'interviendra pas avant la fin des travaux (revêtement final), c'est-à-dire durant l'année 2029.

En conclusion, ces travaux sont véritablement indispensables pour que le projet jonction Sud Moudon puisse démarrer dans les délais, ce que les moudonnois et les utilisateurs de ce tronçon routier attendent depuis fort longtemps.

Conclusions:

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous demande d'accepter les conclusions suivantes de ce préavis:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu le préavis de la Municipalité N°64/24 ;
 - Ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la cogefin ;
 - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
1. **Accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 886'000.-, dont à déduire les éventuelles subventions, participations de tiers et récupération de l'impôt préalable de la TVA,**
 2. **Prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan**
 3. **Autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le rapporteur **Willy Blaser**



